



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DORDOGNE



Direction départementale des territoires

Périgueux, le 27 avril 2018

**Secrétariat de la commission départementale
de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers**

Affaire suivie par : Céline Delrieux

Tél : 05 53 45 56 09

Mél : celine.delrieux@dordogne.gouv.fr

La Préfète de la Dordogne

à

Monsieur le président
Communauté de communes Bastides
Dordogne Périgord
12 Avenue Jean Moulin
CS 51001
24150 LALINDE

OBJET : Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers du 19 février 2018

En application de l'article L112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et de l'article L151-12 du Code de l'Urbanisme vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour la modification n°1 du PLU de LE-BUISSON-DE-CADOUIN portant sur le règlement des zones A et N.

Lors de sa séance du 19 février 2018, la commission a émis un avis favorable au règlement proposé.

Une copie du présent avis devra figurer dans le dossier mis à l'enquête publique et la délibération d'approbation du dossier, à l'issue de la procédure, devra viser cet avis.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le directeur départemental des territoires

Cordialement.

Didier KHOLLER